

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Société d'exploitation du Grand-Auverné

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/386 en date du 19 octobre 2022, une enquête publique est ouverte à la mairie de Grand-Auverné, pendant une période de 31 jours **du lundi 21 novembre 2022 à 9h00 au mercredi 21 décembre 2022 inclus à 12h00**, portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société d'exploitation du Grand-Auverné en vue de l'ouverture d'une sablière de 56,4 ha environ, dont 41,1 ha pour l'extraction, au lieu dit Les Communs sur la commune de Grand-Auverné.

Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique n° 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Jean-Pierre HEMERY, retraité de la gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Grand-Auverné, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- **Lundi 21 novembre 2022** 9h à 12h
- **Jeudi 1er décembre 2022** 14h à 17h
- **Vendredi 9 décembre 2022** 9h à 12h
- **Mardi 13 décembre 2022** 14h à 17h
- **Mercredi 21 décembre 2022** 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Grand-Auverné aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-numerique.fr/sabliere-grand-auverne> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Grand-Auverné. Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire enquêteur, en mairie de Grand-Auverné (7 rue de la Barre David 44520 Grand-Auverné).

Elles peuvent être déposées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/sabliere-grand-auverne>, accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), ou par courrier électronique à l'adresse suivante : sabliere-grand-auverne@mail.registre-numerique.fr

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

Toutes les observations seront mises à la disposition du public en mairie et sur le registre dématérialisé.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Grand-Auverné pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société d'exploitation du Grand-Auverné, Route de Sille, 53600 VOUTRE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.